

Pour votre confort de lecture les dernières contributions sont ajoutées au début et poussent les anciennes qui « s'enracinent » comme un empilage !!!

~~~~~

Etel, le 2 mai 2017

Monsieur Le Maire, Monsieur le commissaire enquêteur,

Ma démarche de me manifester dans cette enquête publique est avant tout écologique mais pas seulement. C'est également sentimental.

Mon grand-père s'est installé à Etel en 1923 chaussée de la lande (ancêtre de l'avenue Louis Bougo). Il a créé un chantier naval à côté de ce qui est l'immeuble capitaine Cook. Sa maison existe toujours. Il était calfat, réparait les bateaux, fabriquait des chalands et plates car le port était en plein essor et le travail ne manquait pas. Il n'y avait pas d'infrastructure à l'époque bien sûr ; Il travaillait avec la marée à même le rivage. Ma mère et par la suite ma sœur sont nées dans ce chantier. C'est le berceau de notre famille. Souvent, petite j'allais à « la côte », cette grève sans sable, rugueuse pour mes pieds d'enfant. On s'y trempait l'été, difficilement... les souvenirs reviennent des odeurs de la vasière à marée basse, des bigorneaux cueillis dans les carcasses de bateaux en fin de vie, de l'odeur des copeaux, du coaltar...

Le port de plaisance est là maintenant. Il a grignoté la « côte » petit à petit ... il ne reste plus que la petite grève de porh Billiette, vestige de la nature originelle d'Etel. Même si je ne vais plus m'y promener aussi souvent, je sais qu'elle est là, qu'elle m'attend ...

Je sais aussi que si elle meurt sous le béton, ce sera irrémédiable. On ne retrouvera plus jamais le rivage tel qu'il est, tel qu'il a toujours été : un trésor !

Je n'y connais rien dans les stratégies de chiffres ni de spéculations touristiques mais je vois que mon endroit de vie, préservé et choisi pour cela par beaucoup de « nouveau Etellois » va ressembler un jour à tous les autres ports de plaisance. Même infrastructures, même cale de mise à l'eau, même portique payant, même parkings, même pontons, même éclairage, même cale de carénage ... j'en passe. Tout ce qui fait le charme de notre Etel aura disparu. Une poignée de nantis possédant un bateau, ne sortant d'une dizaine de jours par an (et je suis généreuse...), pourrait effacer de surface de la terre un endroit unique.

Il me vient une autre réflexion, Etel est toujours tourné vers son passé à travers son musée, ses photos anciennes sur les murs de la criée ; il me semble que c'est un non-sens de ne pas remarquer aussi son passé naturel.

Mes souvenirs ne pèsent sans doute pas lourd dans une démarche spéculative comme la vôtre mais ils sont l'expression de mon attachement à ma ville, Etel

Une Etelloise.

~~~~~  
Mr Patrick CERQUEU
24 rue Brizeux 56410 Etel,

Le 27 Avril 2017

A monsieur le commissaire enquêteur
PLU Etel, Mairie Etel.

Objet : Avis relatif à l'enquête sur le PLU Etel .

Lorsque l'on débouche sur la Ria en arrivant par l'avenue de la Garenne, c'est d'abord un site naturel qui s'offre à nous avant le port de plaisance. Ce site qui part du port de plaisance et englobe la crique Billette ou Rameau est un peu comme le jardin avant la maison. il est aussi le dernier endroit non bouleversé par l'activité de la zone portuaire et a jusque là échappé miraculeusement à tout bétonnage et bouleversement important.

Lieu prisé par les pêcheurs pour le ramassage des vers de vase, par les photographes et les peintres pour réaliser leurs œuvres, par les promeneurs et les observateurs d'oiseaux marins, cet endroit est un lieu tout à fait charmant.

C'est également sur ce site où la biodiversité est très riche que sont fait, lors de sorties pédagogiques, des prélèvements d'eau de mer par les enfants des écoles d'Etel en vue d'analyser le plancton.

On peut donc avoir la certitude qu'une extension du port de plaisance dans cette zone aurait un effet catastrophique : disparition de ce paysage naturel, disparition de la dernière partie de la vasière qui rappelons le s'étendait bien plus loin vers le sud avant la construction du port de plaisance, vasière aussi dont on connaît l'importance pour la bio diversité. Impact négatif certain pouvant aller jusqu'à sa disparition sur la zone de l'herbier à zostères (lieu très important notamment pour la ponte et la reproduction des seiches et habitat des hippocampes).

Nous savons pourtant maintenant que par une meilleure gestion des places de port , par le développement de structures comme les ports à sec et aussi par une incitation à l'utilisation de bateaux transportables, il est possible d'éviter les extensions des ports de plaisance.

D'ailleurs, à bien réfléchir, souhaitons-nous toujours plus de bateaux dans la Ria ?

De plus que représentera la plaisance dans vingt ou trente ans et aurons-nous besoin d'autant de places de bateaux ?

Dernier point enfin, nous savons qu'en créant une extension du port actuel, les quantités de sédiments à enlever lors des opérations futures de remise à niveau des hauteurs d'eau seront plus importantes avec tous les inconvénients liés au traitement de ces sédiments.

Pour toutes ces raisons, je demande donc un classement de la totalité de la zone naturelle actuelle empêchant toute extension du port de plaisance.

Par contre, je ne m'oppose pas à un aménagement léger permettant aux promeneurs, pêcheurs, plongeurs, kayakistes et amateurs de paddle d'avoir un accès à la crique depuis la route.

Veillez agréer monsieur le commissaire, mes sincères salutations.

~~~~~  
Le 29 /04

L'association "Etel bleu" m'a transmis les nouvelles.  
j'apporte quelques éléments qui viendront conforter le courrier de notre Président, que je remercie.  
lors des tirs de mines (catastrophiques et non en règle) voici quelques années, mon habitation a subit des dommages malheureusement improuvables à moins d'avoir vécu à l'époque en permanence au coté d'un huissier de justice !  
d'autre part ayant dirigé plusieurs centre nautiques pratiquant l'enseignement de la pratique de la voile et ayant orienté mon travail vers "la prévention", il me semble enfantin de considérer "la réserve naturelle de polyester" (le port !) comme un lieu propice à la 'voile'.  
un port et un lieu de vie et non pas un cimetière.  
lorsque la 'barre' est en place, c'est le cas aujourd'hui, il est difficile d'entrer ou de sortir ! (photos disponibles)  
c'est la raison de la désertion des bateaux à voiles sur la berge d'en face au profit d'un autre site !  
en revanche de multiples activités nautiques invitant de nombreux pratiquants à profiter de ce site 'encore très beau'  
dès l'instant où elles pratiquent leur activité dans les meilleures conditions peuvent prétendre à profiter de cet espace merveilleux tant convoité de diverses manières.  
vous souhaitant bonne réception, recevez mes sincères salutations,  
bc.

~~~~~  
Le 27/04

Bonjour à toutes et à tous,

Voici deux lettres qu'Etel Bleu a remis à l'enquêteur public chargé de suivre le PLU d'Etel. (Plan Local d'Urbanisme)

**Nous proposons que chacun d'entre vous envoie (*) SA PROPRE REPONSE à :
Monsieur l'enquêteur public en Mairie d'Etel
AVANT LE 3 MAI 2017, dernier délai..**

Par avance merci pour votre participation à sauvegarder notre "Porh Biliette".
Avec toutes mes amitiés.
Alain Gauthier et le bureau d'Etel Bleu

Vous pouvez bien sûr reprendre une partie ou vous inspirer de ces deux lettres

(*) soit par lettre : Mairie D'ETEL 3 place de la République

>
Soit par mail : <http://www.mairie-etel.fr/fr/evenement/159121/enquete-publique>

~~~~~  
Texte communiqué par le Bureau

**A Monsieur André Quintric - Commissaire Enquêteur**

**Enquête PLU d'Etel**

La zone du rivage de la ria d'Étel, cartographiée sous l'intitulé « Porh Billiette » sur la carte marine SHOM réf. 7138 L par exemple, est restée jusqu'à présent dans son état naturel (voir Annexe ci-dessous).

Cette zone répond intégralement aux critères de la catégorie Nds, et peut relever aussi de la catégorie NI2. Elle reste le seul témoin maritime de cette nature subsistant dans la ville d'Étel.

C'est donc sous cette rubrique qu'elle aurait dû apparaître dans le projet de PLU.

Mais le projet la classe en catégorie UP, qui en autorise tout bétonnage, faisant ainsi fi du soin que les générations précédentes ont pris de conserver ce site en l'état.

Nous demandons la rectification de cette erreur.

Nous vous prions, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir enregistrer notre demande, de la prendre en considération dans votre rapport et d'accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Alain Gauthier

Président d'Étel Bleu

*Annexe : Porh Billiette est couvert par la zone Natura 2000. A 20 m du port actuel, il y a une zone de zostères(\*) en croissance, dont vous savez qu'avec les mangroves et les récifs de coraux, la protection est impérative, car ce sont des zones importantes de vie aquatique. Les « morgates » y viennent pondre régulièrement. Les hippocampes y habitent. Quantité d'autres organismes font le repas des oiseaux de mer en hiver.*

*Le port d'Étel n'est pas un abri pour la plaisance, au sens strict du terme, à cause de la célèbre barre d'Étel. Les nombreux cas de naufrages sur cette barre ont d'ailleurs marqué durablement les esprits des gens d'Étel et inquiètent encore aujourd'hui les nouveaux plaisanciers.*

*Par contre, la ria d'Étel est un site naturel excellent pour y pratiquer les sports nautiques légers tel que la pêche à la ligne, le kayak de mer ou le stand up paddle par exemple.*

*La ria est aussi une zone légitime et propice aux exercices et démonstrations de sauvetage en mer, qui peuvent être visibles de ses berges. C'est en cohérence avec la présence à Étel de la SNSM, du CROSSA et de deux lycées maritimes.*

*Il est dans l'intérêt des générations futures de consacrer cette ria à de telles utilisations qui n'engagent pas de façon agressive ou définitive l'avenir d'Étel.*

*Par ailleurs, tout projet même limité du port d'Etel suppose le dynamitage d'une barre marine rocheuse avec des risques majeurs sur les habitations proches.*

*L'examen attentif de l'évolution entre 1968 et 2008 des populations qui habitent les différents ports du Morbihan montre à l'évidence que la plaisance seule ne garantit pas, et de loin, leur développement.*

*Par contre, nos impôts servent à faire l'avance du coût de construction de ces ports, sans même pouvoir espérer le retour intégral de cette avance par les locations d'anneaux.*

*(\*)Les herbiers de zostère sont reconnus au niveau international et européen comme habitats remarquables, en raison de leur très grand intérêt écologique,*

~~~~~  
Envoie de J M. le 30 janvier 2017

"Ne pas accepter l'extension de la zone UP devant le Porh Billette -cette zone prévoit un espace protégé devant au titre de l'article 15119 du code de l'urbanisme donc pas d'urbanisation dédié aux activités portuaires

>
Cette zone doit être classée comme la zna et nds devant le camping"

~~~~~